

INFORMATION PATIENTS

À SAVOIR AVANT VOTRE ENDOSCOPIE

Convocation à l'examen

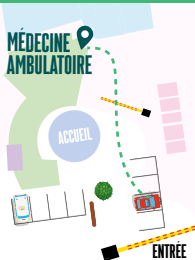


Un **SMS** vous a été envoyé avec votre heure de convocation. Ce n'est pas l'heure de passage à l'examen.

Un temps d'attente avant et après l'examen est à prévoir.

Prévoir un temps de présence d'environ **6h sur place**.

Lieu d'examen



Veuillez vous rendre directement dans le service de médecine ambulatoire **sans passer par l'accueil principal de la clinique**.

Il n'y a **aucun accès internet** dans le service, les téléphones portables ne captent pas. Vous pouvez prévoir de la lecture si vous le souhaitez.

La **présence d'accompagnant dans le box** n'est **pas autorisée**, sauf pour les patients mineurs.

Consultation d'anesthésie obligatoire



Une consultation d'anesthésie **datant de moins de 2 mois** est indispensable.

Sans cette consultation, l'examen ne pourra pas être réalisé.

Suivre strictement les consignes du médecin anesthésiste.

Consignes de jeûne



Dernier repas solide : 6 heures avant l'examen.

Dernière boisson : 2 heures avant l'examen.

→ **Autorisé jusqu'à 2 heures avant l'examen** : eau, café, thé, tisane **sans** lait.

Pas de lait, **pas** de jus de fruits, **pas** de soda.

Ne pas fumer ou vapoter 6h avant l'examen.

Préparation spécifique

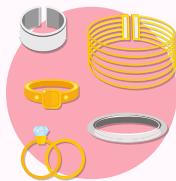


N'oubliez pas de faire la **préparation colique** selon la prescription donnée pour les coloscopies uniquement.

Respecter le régime alimentaire nécessaire pour la coloscopie.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une dépilation avant une endoscopie.

Avant de venir



Retirez bijoux, piercings, lentilles, faux cils.

Retirez le vernis à ongles et le maquillage.

Documents à apporter



Votre pochette du cabinet médical.

La personne de confiance désignée.

Votre consentement éclairé signé.

Vos directives anticipées si vous le souhaitez.

Situations particulières



Mineur : une autorisation d'opérer doit être signée par les deux parents. N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé de l'enfant.

Tutelle/curatelle : un consentement aux actes anesthésiques, médicaux et chirurgicaux doit être signé par le tuteur.

Retour à domicile



Vous devez être accompagné(e) pour sortir du service.

Un membre du personnel préviendra votre accompagnant pour lui communiquer votre heure de sortie.

Il est **strictement interdit de conduire un véhicule** le jour de l'intervention.

Si vous rentrez en VSL/taxi, pensez à le commander à l'avance et pour le transport aller/retour.



Pour toute question : contactez le 03.83.18.86.86